

COMPTE RENDU
Deuxième rencontre nationale des CLLAJ.
(19 membres adhérents)

La rencontre s'est tenue le jeudi 3 février 2005 au Relais l'Accueil (FJT)
21 rue des Malmaisons à Paris 13ème de 9h30 à 16h30.

1) Tour de table des différents CLLAJ présents soit 25 CLLAJ pour 17 départements représentés : contexte locaux, incertitudes des financements, actions menées par les CLLAJ, nombre de salariés...

Le temps est aux inquiétudes et aux incertitudes financières dans le cadre d'une décentralisation et des désengagements de certains financeurs.

2) Point sur les rencontres menées par l'UNCLLAJ fin 2003, 2004.

Confère compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Lyon le 11 janvier 2005.

Il est rappelé la nécessité du renvoi dès demain de l'enquête en rajoutant le nombre de salariés.

La fin de la matinée se termine par des échanges autour de l'adhésion : nécessité d'enjeux communs, de positionnement des CLLAJ.

Idée de création de supports présentant les enjeux.

La cause CLLAJ progresse doucement, on commence à nous connaître.

Les CLLAJ d'Ile de France souhaitent une articulation dans les discours afin qu'ils puissent rester cohérents dans leurs rencontres locales. La proximité géographique des acteurs nationaux peut être facilitateur pour passer les messages.

3) Assemblée générale extraordinaire avec les membres adhérents.

Echanges et modifications des statuts, élection du CA et du Bureau.

- Présidente CLLAJ de Vienne
- Vice Président CLLAJ Haute Garonne
- Trésorière CLLAJ Lyon
- Trésorier Adjoint CLLAJ Metz
- Secrétaire CLLAJ Caen
- Secrétaire Adjointe CLLAJ Ile de France

Les autres membres du CA sont CLLAJ de Martigues et de Bourg en Bresse.

L'Assemblée mandate le CA pour retravailler les statuts.

4) Temps repas.

5) Présentation des synthèses des documents suivants :

- Rapport de la Cour des comptes sur le réseau d'AIO (MLJ), CLLAJ de Haute Garonne (Frédéric GARGUILLO).
- Résumé d'enquête de INJEP (à la demande des ministères de la jeunesse, des sports et de la vie associative), CLLAJ de Paris (Jean-Louis TOMUS).

- Textes fondateurs des MLJ par le CLLAJ de Metz (Isabelle COLLIGNON). Virginie nous fera la copie du livret sur les textes fondateurs. Mais globalement, la création des MLJ s'appuie sur une ordonnance du 26 mars 1982 visant à assurer aux jeunes une qualification professionnelle. Loi du 19.12.89 confirme la place des missions locale dans l'aide apportée aux jeunes dans le cadre du retour à l'emploi et de la lutte contre les discriminations. Décret 90 instaure le conseil national des missions locales jeunes (lien avec le gouvernement).

12.12.90 : Charte des MLJ. Récemment dans le cadre du plan de cohésion sociale, les MLJ sont inscrites dans le code du travail (service public de l'emploi). Financement paritaire entre les collectivités territoriales et l'Etat.

- Evaluation nationale des CLLAJ de Septembre 1999 (à la demande du Ministère du logement (DGUHC), du ministère de l'emploi et de la solidarité et la DIJ) - CLLAJ Bourg en Bresse (Marie-Christine MEINHARD). Le commentaire s'appuie sur un compte-rendu déjà réalisé par le CLLAJ de Metz. Le CLLAJ de Bourg résume l'évaluation en un état des lieux établi à un moment donné apportant à ce jour des données quantitatives obsolètes sans préconisation du cabinet d'étude. Le CLLAJ de Paris se souvient d'un rendu sur Paris au cours duquel le cabinet aurait émis des préconisations. Il n'apparaît dans l'étude que des préconisations faites par les CLLAJ. Un débat s'installe sur le statut du locataire et du sous-locataire (peut-être une thématique à aborder avec la présence d'intervenants tel que les ADIL).

- Rapport du CES du 17/01/2004 – ACRA (Virginie TARDIEU). Rien d'intéressant sauf la reprise de la nécessité de pérennisation des CLLAJ.

Un échange s'en est suivi sur le fait que l'important est que ces études aient été commanditées par des ministères différents et que toutes s'accordent sur l'intérêt de la pérennisation des CLLAJ.

- Analyse critique de la circulaire du 29/06/90 – CLLAJ Lyon (Florence TARDIEU).

L'analyse provoque des échanges intéressants autour de questions fondamentales : faut-il un ministère de tutelle ou un interlocuteur privilégié ? Les ellaj doivent-ils être forcément des structures autonomes ? La hiérarchisation des missions des CLLAJ, la prise en compte des contextes locaux pour mettre en place des actions, le non financement de l'AIO oblige les CLLAJ à développer des réponses habitats alors qu'elles ne devraient pas être nécessaire..... On constate également qu'aujourd'hui les CLLAJ reçoivent un nouveau type de jeunes : les ménages salariés qui n'avaient auparavant pas besoin du réseau pour accéder à l'habitat. Il ne faudra pas les oublier dans la rédaction du texte.

6) Mme Akodjenou du Ministère de l'équipement ainsi qu'une personne du Ministère de la Justice nous ont honoré de leur présence sur l'ensemble ou une partie de la journée.

Mme Akodjenou intervient en cours de débat et précise que :

- La question du logement des jeunes est une question transversale qui concerne l'ensemble des ministères chapotés aujourd'hui par le Ministère de la cohésion et qu'il ne faudrait pas en choisir un en particulier mais bien les interpeller ensemble.

- Les CLLAJ doivent s'inscrire dans les PLH (nouveau PLH en 2005). La loi de programmation impose au PLH de faire l'état de toutes les politiques de logement.

- L'état transfère l'ensemble du FSL dans le cadre de la décentralisation aux Conseils Généraux mais il reste co-pilote du PDALPD.
- L'AML est fondue au niveau du FSL.
- Il faut que les CLLAJ soient plus lisibles sur leurs spécificités en les identifiant et en insistant sur la notion d'AIO en comparaison avec d'autres réseaux : MLJ, ADIL, BIJ. (ne pas oublier le nouveau public de salarié).
- La circulaire est aujourd'hui caduque.
- Demande des précisions " sur notre scission avec les FJT ". Nombreuses réactions sur les différences (gestionnaire de structures/FJT) et les complémentarités entre les deux réseaux.
- Faire un cahier des charges qui met en évidence " toutes nos évidences " qui ne le sont pas pour les ministères.
- Préciser les raisons de la création de l'UNCLLAJ (afin de mieux illustrer la non scission avec les FJT).
- Développer les points forts comme l'observatoire de la jeunesse, les trajectoires habitat....
- Expliquer les liens, les types de partenariat avec les réseaux MLJ, BIJ, FJT...

7) Virginie TARDIEU propose 3 journées thématiques :

1. Développement stratégique et inscription dans les PLH.
2. Outil AIO / diagnostic habitat.
3. La circulaire.

8) Les projets et dossiers en cours :

1. L'enquête sur les CLLAJ : retour le 4/02/05 pour une analyse quantitative / statistiques début mars 2005 et une analyse qualitative fin mars 2005.
2. Cahier des charges / AIO : document de base réalisé par les CLLAJ d'Ile de France, diffusé par V.Tardieu pour réaction du réseau, centralisation du document sur la région Ile de France (fin mars)
3. La circulaire : groupe de travail composé des CLLAJ de Bourg en Bresse, Haute Garonne, Lyon et peut-être Metz et Martigues (pré proposition pour fin mai 2005).

Fait à Bourg en Bresse, le 04/02/05

M.C.MEINHARD

V.TARDY